



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 11379

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la répartition des zones de vacances scolaires qui pénalise particulièrement les départements de Midi-Pyrénées pendant les vacances de février. En effet, les vacances scolaires de l'academie de Toulouse coincident avec celles de l'academie voisine de Montpellier, ainsi qu'avec celles des académies de Nantes et Rennes qui fréquentent particulièrement la région Midi-Pyrénées. De ce fait cette région ne bénéficie pas d'un étalement correct des vacances, avec une fréquentation excessive pendant la période de la zone A et une sous-fréquentation pendant les autres périodes. Il lui demande s'il ne serait pas possible de mieux équilibrer cette répartition en séparant les vacances des académies de Rennes et de Nantes, ou celles de Montpellier, de la zone de Toulouse.

Texte de la réponse

La composition des zones de vacances ne sera pas modifiée dans le calendrier de l'année scolaire 1994-1995. L'étude engagée sur la question des rythmes scolaires, qui inclut naturellement celle du calendrier scolaire, n'est pas achevée. Le problème soulevé dans la présente question écrite pourra être pris en compte dans la perspective de l'élaboration d'un calendrier scolaire ultérieur.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11379

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 842

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1677